



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 19 octobre 2017

Monsieur le Préfet des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

OBJET : contrôle de légalité – actes de la commune d'Ygos St Saturnin

Monsieur le Préfet,

La SEPANSO a constaté des bévues à plusieurs reprises lors des prises de décisions de la commune d'Ygos St Saturnin. Ce jour, cette commune fait tristement la une du Sud-Ouest (voir article en pièce jointe).

Aujourd'hui nous revenons donc vers vous car nous sommes particulièrement choqués que Monsieur le Maire et son conseil municipal aient émis un avis favorable pour l'installation d'un champ photovoltaïque au sol par la société "La compagnie du vent" (voir copie délibération en pièce jointe).

Ce projet viendrait en lieu et place de l'ancien dépôt de bois SOLAREZO (Section OB parcelles 716, 719, 737, 738, 739, 740 & 741) propriété de la Société SOLAREZO, aujourd'hui liquidée.

D'une part, la SEPANSO Landes s'étonne que ces parcelles propriétés de SOLAREZO, n'aient pas été mises aux enchères publiques comme le reste des actifs de cette société et que ce soit Monsieur François Capes qui en soit devenu propriétaire sans la moindre concurrence. Il nous semble qu'une priorité aurait dû être réservée à la commune.

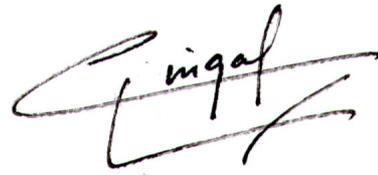
D'autre part, M. François Capes, ami de Monsieur le Maire d'Ygos St Saturnin, a maintenant pour projet de louer ses parcelles à la société "La compagnie du vent" pour un parc solaire photovoltaïque au sol.

Et pour couronner le tout, c'est Monsieur le Maire, qui est le seul intermédiaire avec les pétitionnaires, qui expose, seul, le projet à son conseil municipal, alors que, comme pour le dossier SOLAREZO, Monsieur le Maire fait partie des relations privilégiées du propriétaire du terrain.

Voilà les raisons qui nous amènent, Monsieur le Préfet, à vous demander le contrôle de légalité de toutes décisions concernant ce dossier.

.../...

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

Pièces jointes :

- coupure de presse (18/10/2017)
- délibération du Conseil municipal (27/09/2017)

P.S.

Je fais un envoi séparé d'une série de photos qui révèlent soit l'état boisé du secteur, soit l'état humide. Il est évident que la nature a recolonisé tout le secteur.